

Conseils aux "blessés de la tuberculose" guéris quittant la Suisse

Autor(en): [s.n.]

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **La Croix-Rouge suisse : revue mensuelle des Samaritains suisses
: soins des malades et hygiène populaire**

Band (Jahr): **26 (1918)**

Heft 11

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-683353>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

peuvent être pris chez les hôteliers de l'endroit, comme cela a été fait à Renens, même auprès de personnes bienveillantes. De même pour la literie. Il serait bon, déjà en temps normal, que les autorités possèdent la liste des personnes disposées à fournir tout ce matériel et passer contrat avec elles, pour pouvoir réquisitionner sans perte de temps, au moment opportun où, pour arrêter si possible la marche envahissante du mal, il s'agira de se presser.

Où trouver le personnel sanitaire? Nous aurons les gardes et infirmières bénévoles. Mais, pour bien faire leur ouvrage, il ne suffit pas qu'elles aient de la bonne volonté. L'intuition n'est pas tout dans les soins aux malades. Une personne du métier s'impose. Dans tous les villages, on la trouvera aisément: la sage-femme. Guidée elle-même par le médecin, elle saura mener de front les infirmières et les femmes qui s'occuperont du ménage (cuisine et commissions, blanchisseuses).

Enfin, c'est très beau d'avoir un local bien installé et des malades à y mener. Comment les conduire à l'Hôpital? Une voiture fera l'office d'ambulance, ou, à défaut, un brancard de pompier pour les cas moins graves.

Quant à l'administration, elle peut être faite par une personne rompue à ce métier, les greffiers dans les communes, ou quelqu'un

remplissant des fonctions analogues. Nous devrions encore prévoir, suivant les épidémies, des crachoirs pour tous les malades, et un moyen d'évacuation et de désinfection des salles. Ce sont là des questions plus spéciales.

Le personnel prendra pour se préserver les précautions indiquées dans chaque cas. Ainsi dans la grippe, il portera des masques protecteurs de l'un ou l'autre modèle.

Nous avons eu l'occasion de voir fonctionner un lazaret de ce genre à Renens. Installé dans un des collèges, et bien que fonctionnant depuis le début d'août seulement, il a pu abriter plus de vingt malades, dont beaucoup auraient manqué complètement de soins chez eux (ouvriers en chambre, familles entières malades).

Ils ont tous bénéficié d'un traitement et d'un régime impossible à obtenir à domicile. De plus, ils n'ont plus été une source de contagion, vu que les visites étaient interdites.

On répète à satiété que, en art médical, il vaut mieux prévenir que guérir. Espérons que la dengue de 1918 fera réfléchir sur ce thème. Que toutes les personnes compétentes, les autorités responsables préparent un plan d'hôpital temporaire rapidement réalisable le cas échéant.

Peut-être sera-ce là le plus sûr garant de n'en avoir jamais besoin.

Conseils aux „blessés de la tuberculose“ guéris quittant la Suisse

1° Ne pas cracher par terre, ni sur le plancher, ni dans son mouchoir de poche.

2° Dormir les fenêtres ouvertes, entr'ouvertes en hiver, mais jamais fermées.

3° Se reposer le dimanche, en allant si possible se promener dans la campagne.

4° Ne jamais boire des apéritifs ou des liqueurs, boire de l'eau ou un verre de vin du pays aux repas.

5° Se nourrir simplement mais régulièrement, et ne pas partir au travail sans avoir déjeuné.

6° Changer de linge en rentrant chez soi, si l'on a transpiré ou si l'on a les pieds mouillés.

7° Ne pas fumer, ou au moins ne jamais fumer le matin.

8° Se coucher tôt, se lever de bonne heure.

9° Se rappeler qu'en suivant ces simples prescriptions d'hygiène on protège sa santé.

10° Prendre, si possible, de l'huile de

foie de morue pendant un ou deux mois en hiver.

Un exemplaire de ces conseils, rédigés par le Dr H. Tecon, est distribué, par les soins de l'Association française de bienfaisance de Leysin, à chaque interné tuberculeux guéri quittant cette localité; il devrait être remis aussi à tous ceux qui quittent un de nos sanatoriums pour rentrer dans leur famille en Suisse.

Drôleries pharmaceutiques

On entend, parfois, dans les officines, d'étranges demandes, formulées par des personnes peu instruites. L'un requiert pour deux sous de « surface de singe » (sulfate de zinc), l'autre arrive avec un bol afin qu'on y pèse 60 grammes « d'huile d'Henri V » (huile de ricin). D'aucuns, gravement, prient l'élève potard de leur donner un litre de « sirop antique et storeboutique (sirop antiscorbutique); enfin, ceux qui achètent « pour un franc d'ordure de potassium » sont légion.

Voici, maintenant, une histoire particulièrement drôle qui s'est passée sous mes yeux. Le pharmacien d'un chef-lieu de canton, en Normandie, avait l'habitude de faire conditionner à son nom des produits pharmaceutiques revêtus, par le préparateur, d'une étiquette les scellant exactement. C'est dans ces conditions que notre praticien, un jour, fit faire à l'un de ces fournisseurs cent biscuits purgatifs, qu'on devait lui livrer dans des boîtes en carton fermées avec une bande de garantie. Les biscuits, préparés, arrivent donc à l'officine. On défait le paquet, puis on range les boîtes dans des casiers. Cela se passait un samedi, jour de marché au bourg. Vers la fin de la

journée, un paysan demande un biscuit purgatif, qu'on lui remet contre 50 centimes.

Le samedi de la semaine suivante, notre homme revient. Il était indigné. Le biscuit qu'on lui avait vendu « n'avait rien fait ». Il avait compté sur nous pour être purgé, et il... ne l'était pas. D'où, explications. Nous lui demandons comment il avait pris le biscuit. Alors, étonnement de l'homme des champs, qui ouvre de grands yeux: « Mais, s'exclama-t-il, levant les bras au ciel, il n'y avait point de biscoui! »

— Comment, répétons-nous en chœur, il n'y avait pas de biscuit?

— Mais non, mais non, insista l'autre, j'avions pas trouvé de biscoui, alors, j'avons fait bouilli la boîte dans le lait, et ça a pas purjet!

Le lecteur devine l'éclat de rire avec lequel cette déclaration fut accueillie. On se précipite sur la vitrine où étaient les boîtes de biscuits, on en ouvre une; il n'y a rien dedans! Par une erreur inconcevable, les boîtes avaient été scellées de leur bande, vides...

Un vieux petit pharmacien.

Avis. Le Secrétariat général de la Croix-Rouge à Berne (Schwanengasse 9) prie les Comités des sections de la Croix-Rouge et des samaritains de lui adresser sans tarder les noms de leurs membres décédés de la grippe en soignant des malades.